

## ÉDITO

Depuis 2009, Nouvergies travaille en collaboration avec les communes de Laboissière-en-Santerre et de Lignières-les-Roye pour que le projet éolien du « Parc du Moulin » de 6 éoliennes voit le jour. Une enquête publique a eu lieu du 3 septembre au 3 octobre 2019 et le projet de parc du Moulin a obtenu un avis favorable de la part du commissaire enquêteur. L'instruction du projet se poursuit.

Encouragée par le dynamisme du territoire, Nouvergies a initié en 2018 une réflexion pour étudier les possibilités d'une extension avec le projet éolien du « Parc du Moulin 2 ». Il est envisagé de mettre en place 6 éoliennes réparties équitablement entre les deux communes. Cette réflexion vous concerne également, et

c'est pourquoi nous approfondissons avec ce porte-à-porte notre démarche de concertation et d'information en toute transparence avec les riverains. La France a fixé des objectifs chiffrés à chacune des régions pour réaliser nos objectifs de transition énergétique. Selon les SRCAE (Schémas Régionaux Climat Air Énergie), les Hauts-de-France devraient couvrir un taux de 13,8 % de production d'électricité renouvelable en 2020 : l'ensemble éolien formé par les projets du Parc du Moulin et du Parc du Moulin 2 sera l'un des moteurs pour y parvenir.

Cette lettre d'information vous permettra d'avoir les dernières actualités sur le projet du Parc du Moulin 2 et sur les mesures d'accompagnement en préparation. Bonne lecture !

Clément Mabire

## QUI SOMMES-NOUS ?

Fondée en 1999, Nouvergies développe et exploite des parcs éoliens, des centrales solaires photovoltaïques et des centrales hydroélectriques dont la maintenance est assurée par nos propres équipes. Nous travaillons historiquement avec les collectivités locales pour identifier les besoins d'aménagement et les projets structurels participant au développement économique local. Nos projets contribuent aux ressources financières des collectivités et notre ambition a toujours été de contribuer au développement économique et la création d'emplois. Ils s'inscrivent dans les programmes de transition énergétique et de politique bas carbone auxquels nous devons collectivement répondre.

Filiale à 100 % de Nouvergies, Brise Picarde SAS est la société de projet qui a été spécialement mise en place pour le développement, la construction et la mise en exploitation des projets éoliens du Parc du Moulin et du Parc du Moulin 2.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

**Clément MABIRE**

Chef de projets éoliens

mabire@efficite.com

06 73 29 00 99

## LETTRE D'INFORMATION SUR LE PROJET du parc éolien du Moulin 2



## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN FRANCE

À l'heure du réchauffement climatique et de la transition énergétique, **exploiter des sources d'énergies naturelles et renouvelables est à la fois un objectif et une nécessité**. Nouvergies s'engage dans cette voie et accompagne la France dans cette nouvelle politique.

Pourquoi se consacrer à l'éolien aujourd'hui ? **Tout d'abord, le vent qui assure le fonctionnement des éoliennes est une ressource propre et inépuisable.**

Cette source d'énergie permet de produire une quantité d'électricité importante avec un très faible impact carbone, une utilisation foncière très limitée, sans aucun risque pour les populations vivant à proximité. La production annuelle du projet éolien du Parc du Moulin 2 de 18 Mw sera de 31 GWh.

Ensuite, **l'éolien produit une électricité à un prix de plus en plus compétitif**. Filière industrielle d'avenir, l'énergie éolienne regroupe aujourd'hui plus de

17 000 emplois en France. Dans les Hauts-de-France, la filière représente presque 1 800 emplois. D'autre part, elle a suscité depuis 10 ans plus d'1 milliard d'euros d'investissement et attiré plus de 600 entreprises sur le marché français et à l'export.

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et les dernières programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), **la France accélère le mouvement**. Elle souhaite porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'électricité à 32 % en 2030. L'éolien terrestre doit atteindre une puissance comprise 21 000 et 26 000 MW en 2023. Au 31 décembre 2018, la capacité de production du parc éolien installé est portée à 15 108 MW, soit 1 558 MW nouvellement raccordés. Il s'agit d'une hausse de 11,2% par rapport à 2017. **Les objectifs 2018 de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) fixés à 15 000 MW ont été atteints.**



Production de la consommation électrique d'environ 10000 foyers



Production annuelle du projet 31 GWh



Retombées fiscales d'environ 100 000€

## UN PROJET ANCRÉ DANS SON TERRITOIRE

Le choix de la localisation du projet s'est fait en raison des caractéristiques du territoire et des exigences liées à l'installation d'éoliennes : distances des habitations (éloignement minimum de 800 mètres des zones actuellement urbanisées), absence de contraintes écologiques, de servitudes militaires, aéronautiques, radars et des conditions venteuses intéressantes. Les communes de Lignièrès-les-Roye et de Laboissière-en-Santerre sont également proches d'un poste source pour le raccordement. Les études historiques réalisées à l'échelle du territoire ont abouti à la création d'une Zone de Développement de l'Éolien, confirmée dans le Schéma Régional Éolien de Picardie et approuvé en 2012. La zone a été élargie au nord afin de s'appuyer sur des limites physiques et réglementaires.

Les 6 éoliennes du projet du Parc du Moulin 2 (3 machines sur Laboissière-en-Santerre et 3 machines sur Lignièrès-les-Roye) produiront l'équivalent de la consommation annuelle en électricité d'environ 10 000 foyers (chauffage compris). Si l'on additionne les éoliennes du projet du Parc du Moulin (première phase), ce sont 12 éoliennes en tout de puissance comprise entre 2 MW et 3 MW

qui produiront l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 17500 foyers environ (chauffage compris)!

Nouvergies a toujours été une entreprise pionnière et s'est fixée comme axe stratégique d'intégrer toujours plus le projet du Parc du Moulin 2 au territoire. Pas moins de 8 variantes successives d'implantation ont par exemple été étudiées pour ce projet d'extension. Nous avons intégré les risques d'impacts environnementaux en particulier sur les oiseaux et les chauve-souris pour proposer des mesures d'évitement le plus en amont possible. Les projets du Parc du Moulin et du Parc du Moulin 2 formeront visuellement un seul parc éolien en groupe d'éoliennes selon une succession de lignes orientées Sud-Ouest / Nord-Est. L'alignement dans l'axe des vents dominant garantira une meilleure intégration paysagère

Le projet éolien du Parc du Moulin 2 générera plus de 100 000 € par an de retombées fiscales et de redevances réparties entre la communauté de communes du grand roy et les communes d'accueil du projet. Directement et indirectement, c'est donc tout le territoire qui en bénéficie.



Nouvergies développe ses projets éoliens et les exploite ! Cette présence durable nous engage à répondre à vos attentes. Aussi, nous travaillons au développement de mesures d'économies d'énergies destinées directement aux citoyens des communes d'implantation mais aussi des communes limitrophes de Faverolles et d'Ételfay. Produire de l'énergie verte, c'est une nécessité, mais optimiser sa consommation et réduire sa facture, c'est une réelle opportunité ! Nous souhaitons coconstruire ces mesures avec les citoyens du territoire, et elles pourraient prendre la forme de négociations de contrats groupés de fourniture d'énergie, de programmes d'accompagnement pour des travaux




d'isolation des logements, d'installation d'équipements et de capteurs connectés pour permettre à chacun de devenir un acteur de la transition énergétique de son territoire.

Afin d'affiner et d'adapter la mise en place des mesures, nous vous proposons de remplir le questionnaire joint à cette lettre d'information et de le déposer en mairie. Une prochaine réunion publique prévue en janvier 2020 permettra, entre autres, de présenter l'analyse des grandes tendances qui se dégagent (les réponses resteront confidentielles) et de vous informer sur le ou les programmes d'économie d'énergie qui intéressent les citoyens de votre territoire.

## ET APRÈS ?

### INFORMATIONS PRATIQUES

Voici les prochaines étapes pour le projet éolien du Parc du Moulin 2 :

-  Réunion publique d'information en janvier 2020 concernant le Parc du Moulin 2 et les mesures citoyennes de réduction de la facture énergétique (un bulletin d'invitation vous sera transmis)
-  Dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale au 1er trimestre 2020
-  Enquête publique courant 2020 (dates exactes à venir en fonction de l'instruction du dossier)

